

Plan Local d'Urbanisme

Commune de



- **Modification n°1** -

4. Pièces graphiques modifiées

- 4.1 : plan d'ensemble
- 4.2 : plan village

Approbation : 29/03/2018

Modification 1 : 19/05/2022

BEAUR

Siège Social
10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00

Bureau Secondaire
12 rue Victor-Camille Artige
07200 Aubenas
04 75 89 26 08

mai 22
5.20.116



Plan Local d'Urbanisme

Document graphique du règlement

Zoom du village

4.2

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU	Modification 1 : 19/05/2022
1/2500	20/11/2014	21/02/2017	29/03/2018	

BEAUR
Urbanisme - CIP 211
10, rue Condorcet - 26100 Romans
Tél. 0478754646 - Fax 0478754645
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr
NUMERO D'ETUDE : S.20.116 C:\USERS\ANNE\BEAUR\BEAUR - PLU\CO2022\02116-GENISSIEUX_MODIF_10_DWG\02116_M1_APPRO_PLU.DWG DATE : Mai 2022

LEGENDE :

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine correspondant au centre ancien
- UD : Zone d'extension de l'urbanisation
 - UDha : Secteur correspondant aux quartiers excentrés
- UI : Zone réservée aux activités économiques
- US : Zone réservée aux équipements collectifs à vocation culturelle, de sports et loisirs

Zones à urbaniser

- AUF : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat constructible après modification du PLU

Zones agricoles

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- Ae : Secteur correspondant à des activités économiques

Zones naturelles

- N : Zone naturelle à protéger

EMPLACEMENTS RESERVES :

Affectation

- ER1 Extension des installations sports/loisirs et école
- ER2 Equipement public éducatif, culturel, sportif et/ou de loisirs
- ER3 Création d'un chemin piétonnier
- ER4 Création d'une liaison piétonnière
- ER5 Elargissement rue Ernest Mottin
- ER6 Elargissement route des Sables
- ER7 Aménagement du carrefour route de Triors/route de Châtillon
- ER8 Elargissement Montée de la Garenne (partie Nord)
- ER9 Détournement de la montée de Blache-Bourne
- ER10 Elargissement allée des Chardonnerets
- ER11 Elargissement du chemin de Buffevent
- ER12 Aménagement Route des Chasses
- ER13 Fin nouveau tracé chemin Berborins après la rue Asparagus
- ER14 Elargissement de la voirie
- ER15 Supprimé (Modification 1)
- ER16 Elargissement trottoir rue de la petite Musenne
- ER17 Elargissement trottoir rue Penelon
- ER18 Elargissement du chemin de Buffevent
- ER19 Elargissement rue Charles-Messance

Bénéficiaires

- Commune

LEGENDE :

Eléments protégés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

- Espaces boisés
- Hale
- Eléments de paysage / espace vert
- Bâtiment patrimonial

Secteurs à risque d'inondation de la Joyeuse

- zone rouge R3
- zone rouge R2
- zone rouge R1

Linéaire de rues le long duquel le changement de destination des commerces est interdit (art. L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Carrière : secteur de richesse du sous-sol (article R.151-34 du Code de l'Urbanisme)

Secteur soumis à démolition avant construction (article L.151-10 du Code de l'Urbanisme)

Secteur dans lequel au moins 20% du programme de logements doit être affecté à des logements sociaux (article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Bâtiments repérés au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme pour changement de destination

Route départementale en campagne = marges de recul par rapport à l'axe de la voie

Largeur de plateforme

Habitations

Autres constructions

Intervalle d'application des marques de recul

